



INTERNATIONAL JUDO FEDERATION FEDERATION INTERNATIONALE DE JUDO FEDERACION INTERNACIONAL DE JUDO

ASSOCIATION UNDER SWISS LAW - ASSOCIATION DE DROIT SUISSE - ASOCIACION SUIZA

IJF - INTERNATIONAL JUDO FEDERATION, Résidences Ouchy-Navigation, Avenue de la Harpe 49, 1007 Lausanne, Suisse / Switzerland
Tel.: +4121 601-7720 | Fax: +4121 601-7727 | Email: office@ijf.org | Web: www.ijf.org

PROCEDURE POUR LES PAYS DEMANDANT LE SOUTIEN DE LA FIJ POUR LA PARTICIPATION AUX COMPETITIONS

A. CRITERES DE SELECTION POUR LE SOUTIEN AUX CHAMPIONNATS DU MONDE

1. Seniors et Juniors:

- Les athlètes proposés par les Fédérations Nationales (FN) pour invitation doivent avoir été au moins **médaillés lors des derniers Championnats Nationaux** et **avoir au moins participé au dernier Championnat Continental ou Championnats du Monde Juniors ou tout évènement FIJ au cours de l'année**. Les athlètes doivent avoir un certain niveau (**Ceinture noire**).
- Les FN doivent proposer un plan de développement et/ou de qualification de l'athlète.

2. Cadets:

- Les NF doivent prouver que les athlètes ont pratiqué le Judo continuellement pendant 3 ans et qu'ils ont un certain niveau (Ceinture marron).

La Fédération Nationale doit attester sur l'honneur que l'athlète cadet:

- Sait chuter sur toutes sortes de techniques Judo
- Connait les règles d'arbitrage
- A participé au championnat national dans sa catégorie d'âge.

B. PROCEDURE POUR LA PARTICIPATION AVEC SOUTIEN DE LA FIJ POUR TOUS TYPES D'EVENEMENTS DE LA FIJ

- Date limite des demandes: AU PLUS TARD **2 mois** avant l'évènement (president@ijf.org, copie gs@ijf.org).

- Réponse de la FIJ: **dans les 10 jours**

- Etapes à suivre dans cet ordre, APRES la validation du soutien de la FIJ:

a) La Fédération doit envoyer la liste définitive des personnes soutenues, avec la copie des passeports valides, sous 1 semaine. **Aucune modification ne sera acceptée par la suite.**

b) L'inscription des athlètes et/ou du coach sur Judobase avant la date limite d'inscription mentionnée dans les outlines de l'évènement.

c) La Fédération a la responsabilité de s'occuper des démarches de visa de sa délégation, y compris tout frais relatifs à la demande de visa, et doit s'assurer que sa délégation dispose de tous les visas nécessaires au voyage, y compris les visas de transit, si applicable.

Le Secrétariat Général de la FIJ peut fournir une lettre de soutien mentionnant que tous les frais sont pris en charge par la FIJ; **Si la confirmation de visa n'est pas envoyée au Secrétariat Général UN MOIS avant l'évènement, le soutien sera annulé.**

OFFICE OF THE PRESIDENT

Jozsef Attila U. 1, 1051 Budapest, Hungary, Tel.: +361 302-7270, Fax: +361 302-7271, Email: president@ijf.org

d) L'agence de la FIJ fait les réservations de billets et n'émet pas ceux-ci tant que le visa n'est pas fermement confirmé.

Les itinéraires de vol sont choisis sur des critères économiques. L'itinéraire proposé doit être confirmé avant la date limite donnée par l'agence. **Une fois que les billets sont confirmés, aucune modification ne sera acceptée.** Il est strictement interdit de changer les billets sans en informer la FIJ. La Fédération doit s'assurer que sa délégation arrive à temps à l'aéroport.

AUCUN autre billet ne sera pris par la FIJ, sous aucun prétexte.

e) Le Secrétariat Général fait les réservations d'hôtel dans un hôtel officiel. L'hôtel choisi devra être l'option la moins coûteuse parmi ceux proposés par les organisateurs.